

ARRETE DU MAIRE N°26/2026**Autorisant la pose d'une nacelle sur le domaine public**

Le Maire de la Commune de BRUEBACH,

- VU les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2011 350 29 du 14/12/2011 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eau souterraines de la source de Bruebach ou source Im Niederstuck n°0445-2X-0007 et des périmètres de protection de ce captage ;
- VU les travaux sur le pylône téléphonique, accessible par un chemin rural débouchant sur la rue de Zillisheim sollicité par la société Nacelle 2000 pour l'autorisation de poser une nacelle sur domaine public ;

CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral susvisé prévoit que dans ce périmètre, des mesures particulières pour la protection des eaux souterraines doivent être prescrites ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents de la circulation à l'occasion des travaux susvisés.

ARRETE

Article 1 : Les jeudis 20 et 27 août 2026, la circulation et le stationnement seront interdits en raison de l'empiètement de la nacelle sur le chemin rural sauf pour les véhicules de chantier.
La zone de travaux sera balisée de jour comme de nuit afin d'être visible par les usagers.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires, mis en place par la commune, devront permettre l'application de cet arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Considérant que le terrain est situé dans un périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable, il convient de respecter les prescriptions contenues dans la fiche de l'Agence Régionale de Santé ci-jointe.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Morschwiller-le-Bas,
- Monsieur le Président des Brigades Vertes de Soultz,
- Monsieur le Directeur, Service Routier de Mulhouse 68190 Ensisheim,
- Nacelle 2000, 8 rue du Rosenmeer 67560 ROSENWILLER,

Bruebach, le 6 août 2026

Le Maire,
Aurélien MEROT

